

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 2, rue Nicolas Adames à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison d'habitation sise 2, rue Nicolas Adames a été érigée en 1884-85¹ en tant que presbytère, fonction qu'elle remplit jusqu'à nos jours. L'immeuble est implanté à côté de la chapelle de la nativité de la Vierge, communément appelée Chapelle du Glacis, érigée à la même époque selon les plans de l'architecte de l'Etat Charles Arendt² (GEN/SOC).

Les deux immeubles forment un petit ensemble donnant sur le croisement formé par le Boulevard Joseph II, la rue Nicolas Adames, l'Allée de l'Union et le Boulevard de la Foire. À l'arrière ils bordent le parc municipal. Ils sont implantés sur des emplacements stratégiques puisqu'ils se trouvaient à l'époque dans des axes visuels, allant aussi bien du parc vers le Glacis que dans le sens inverse. Le presbytère et la chapelle ont été parmi les premières constructions à cet endroit. En effet, toutes les parties de la ville située en-dehors des murs de la forteresse n'ont été urbanisées qu'après l'ordonnance du démantèlement de 1867. Sur le front occidental le parc a été aménagé en premier et ensuite les « quartiers au-delà du parc » (LHU).

Le presbytère est érigé dans un style éclectique, typique pour cette époque, aux aires d'un petit château qui présente des éléments médiévaux et (néo)gothiques tels que notamment la tour circulaire avec sa toiture conique, les pignons et les corniches ou encore les façades en pierres apparentes (AUT/PDR).

Lors de sa construction le presbytère a été une maison de taille plutôt modeste, ayant seulement deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces à l'étage, plus les caves, les combles, la tour abritant l'escalier en colimaçon et une petite annexe abritant une toilette. Dans les années 1950 une annexe a été ajoutée sur le côté nord-est, qui était une façade aveugle. Cette annexe comprend une grande pièce au rez-de-chaussée, une grande pièce à l'étage, un nouveau couloir d'entrée et une petite salle de bain. Il s'agit d'une construction très sobre, de façon à ne pas concurrencer l'architecture assez frappante de l'immeuble d'origine.

L'immeuble d'origine est construit sur un plan rectangulaire et est surmonté par une toiture en bâtière. Il est flanqué par une tour sur plan circulaire surmontée par une toiture conique. L'immeuble s'élève sur deux niveaux, surélevés par un niveau de cave/socle. La façade donnant sur rue présente une travée d'ouvertures et la tour, la façade donnant sur la chapelle se divise en deux travées, la façade donnant sur le parc présente une travée dans la partie ancienne et deux travées dans la partie

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°503, 1885.

² Il est très probable que Charles Arendt a également dressé les plans pour le presbytère mais ceci n'a pas encore pu être affirmé.

des années 1950 et finalement la façade donnant sur le jardin présente une travée dans partie ajoutée dans les années 1950 et la tour avec sa petite annexe abritant les toilettes.

A part la partie flanquée par l'annexe, les façades de l'immeuble sont conservées authentiquement. Les baies rectangulaires ne présentent pas d'encadrements ou de décorations puisqu'elles s'intègrent dans le parement en pierre apparente. Par contre, les façades sont rythmées par des bandeaux courant à hauteur des appuis de fenêtre et au-dessus des linteaux du premier étage. D'autres éléments de décor plus frappants sont les pignons avec leurs départs en saillie et leurs couvertures en bâtière de même que les corniches moulurées sur corbeaux. La tour présente en outre des baies verticales trilobées (AUT/PDR).

L'immeuble de la fin du XIX^e siècle a conservé non seulement son aspect extérieur mais aussi sa structure bâtie, ses divisions et divers éléments intérieurs tels que des revêtements de sol en bois, des pourtours en stuc sur les plafonds ou encore des portes intérieures en bois avec un décor de pli en serviette (AUT/PDR).

D'un point de vue historique, architectural, fonctionnel et social le presbytère forme un ensemble avec la chapelle avoisinante, protégée en janvier 2020, et marque un élément identitaire à cet endroit. En outre, il est un important témoin du développement urbanistique architectural, démographique et social de la ville de Luxembourg, surtout après le démantèlement de la forteresse. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural et urbanistique un intérêt public et mérite d'être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'Urbanisation (LHU)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national du presbytère sis 2, rue Nicolas Adames à Luxembourg (no cadastral 785/1043). 12 voix pour un classement, 1 abstention.

Présent(e)s : Almedina Becirovic, Alwin Geimer, André Schoellen, Anicet Schmit, Christine Muller, Gaetano Castellana, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Régis Moes, Silvia Martins.

Luxembourg, le 14 décembre 2022